

Bulletin Départemental de l'Éducation Nationale des Ardennes

Sommaire

ACTUALITE

- Fermeture de l'Inspection académique des Ardennes pendant les congés de Noël.....2

PERSONNELS

- Personnels enseignants Premier degré.....2
- Tous personnels4

VIE SCOLAIRE

- Activités éducatives et culturelles5
- Exposition.....6
- Concours et prix scolaires.....6
- Santé.....7

Annexes

Vous trouverez sur le **site de l'inspection académique** les annexes :

- ANNEXE n°01 : Demande d'inscription sur la liste d'aptitude de directeur d'école de deux classes et plus.
Année 2009-2010
- ANNEXE n°02 : Fiche descriptive « Activité Péri-Educative dans le premier degré.
Année 2008-2009

Directeur de publication : Jean GUTIERREZ

ACTUALITE

Fermeture de l'Inspection académique des Ardennes pendant les congés de Noël

Cette année, l'Inspection académique sera fermée pendant les congés de Noël du mardi 23 décembre 2008 au soir au lundi 5 janvier 2009 au matin.

PERSONNELS

Personnels enseignants du premier degré

Informations administratives

Formation- Stage de spécialisation CAPA-SH : réunion d'information

Texte de référence: décret n°2004-13 du 5 janvier 2004, modifié par le Décret n°2005-1299 du 19 octobre 2005 art.1 (JORF 21 octobre 2005), créant le certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Monsieur Guy LATREILLE, inspecteur chargé de l'Adaptation Scolaire et de la Scolarisation des élèves Handicapés, organise une réunion avec l'ensemble des personnes intéressées par la formation CAPA-SH, le mardi 16 décembre 2008 à 17h00, en salle 108, à l'inspection académique 20 avenue François Mitterrand 08011 CHARLEVILLE-MEZIERES Cedex.

L'appel à candidature paraîtra dans un prochain BDEN

Liste d'aptitude 2009 à l'emploi de directeur d'école de deux classes et plus à effet de l'année scolaire 2009-2010

Les chefs d'établissement et directeurs d'école veilleront tout spécialement à transmettre l'information à l'ensemble des personnels de leur établissement ou école.

Textes de référence :

- Le décret n°89-122 du 24 février 1989 (BO n°10 du 9 mars 1989) définit les fonctions de directeur d'école ainsi que les conditions de nomination dans l'emploi de directeur d'école de deux classes et plus.
- Le décret n°2002-1164 du 13 septembre 2002 modifiant le décret n°89-122 du 24 février 1989 relatif aux directeurs d'école.

Une réunion d'information et d'aide est organisée à l'intention des enseignants qui souhaitent s'inscrire sur la liste d'aptitude de directeur d'école de 2 classes et plus en 2009 avec effet au 1^{er} septembre 2009. Celle-ci aura lieu le **mercredi 14 janvier 2009 à 14h30 à l'inspection académique des Ardennes.**

Personnels non concernés par la liste d'aptitude :

- Les instituteurs et les professeurs des écoles occupant à titre définitif un emploi de directeur d'école de deux classes et plus.
- Les enseignants ayant occupé régulièrement l'emploi de directeur, de manière satisfaisante, pendant trois années au cours de leur carrière après inscription sur une liste d'aptitude (les trois années ne sont pas obligatoirement consécutives, les années d'intérim ne comptent pas). Cependant, ces enseignants doivent se signaler lors des opérations du mouvement s'ils souhaitent postuler pour des emplois de direction d'école de deux classes et plus. Ils devront fournir les pièces justificatives absentes de leur dossier professionnel, notamment ceux ayant exercé dans un autre département. Leur manière de servir, en tant que directeur, fera l'objet d'un examen avant de valider leur candidature sur des emplois de direction d'école.

Personnels concernés par la liste d'aptitude :

- Les instituteurs et les professeurs des écoles titulaires (dont les directeurs d'école à classe unique) souhaitant leur inscription sur la liste d'aptitude 2009.

Les directeurs d'école à une classe dans laquelle il est envisagé une ouverture de classe à la rentrée 2009 peuvent solliciter, dès cette année, leur inscription sur la liste d'aptitude. S'ils préfèrent attendre la décision définitive d'ouverture, ils pourront régulariser leur situation de directeur d'école à deux classes et plus au titre de la rentrée 2010.

- Les enseignants assurant un intérim de direction sur l'année scolaire complète 2008-2009. Ils doivent obligatoirement solliciter leur inscription sur la liste d'aptitude de direction de deux classes et plus s'ils veulent postuler sur des emplois de direction au mouvement de la rentrée 2009, y compris sur l'emploi qu'ils occupent par intérim. Pour cela ils retournent l'annexe n°1 ci-jointe.

Rappel : la liste d'aptitude est valable trois ans. Les enseignants inscrits sur les listes d'aptitude de direction d'école de deux classes et plus des années 2007 et 2008 n'ont pas à solliciter leur inscription sur la liste d'aptitude 2009.

Les enseignants inscrits sur une liste d'aptitude départementale et affectés dans un autre département au cours de la période de validité de leur inscription sur la liste d'aptitude sont inscrits de plein droit sur la liste d'aptitude du département d'affectation jusqu'au terme de la période de validité de leur inscription.

Modalités d'inscription sur la liste d'aptitude :

- Les candidats doivent réunir les conditions d'ancienneté de deux années de services d'enseignement effectifs (sauf exception pour les enseignants assurant un intérim de direction avec un avis favorable de l'I.E.N.).
- Les candidatures sont soumises à l'avis d'une commission départementale, présidée par l'Inspecteur d'académie ou son représentant (sauf exception pour les enseignants assurant un intérim de direction avec un avis favorable de l'I.E.N.).
- Les candidatures sont également soumises à l'avis de l'inspecteur de l'Education nationale de la circonscription.
- Après avis de la C.A.P.D. : inscription ou non sur la liste d'aptitude.

Entretien devant la commission :

- Les candidats devant passer un entretien recevront un dossier de candidature à remettre aux membres de la commission.
 - Les entretiens se dérouleront à l'Inspection académique le 11 mars 2009.
- Les candidats assurant un intérim de direction sur la totalité de l'année scolaire 2008-2009, qui reçoivent un avis favorable de leur I.E.N., sont dispensés de l'entretien devant la commission.*

Formation :

Tout directeur d'école nouvellement nommé à la rentrée 2009 devra suivre une formation initiale (3 semaines en fin d'année scolaire 2008-2009 – 2 semaines au cours du 1^{er} trimestre 2009-2010).

Les candidatures doivent impérativement être transmises à l'inspection académique avant le 21 janvier 2009 (cf. annexe n°1).

Changement de département des enseignants du premier degré pour la rentrée 2008-2009

Précisions sur le mouvement interdépartemental des enseignants du premier degré
8 décembre 2008 – fin de saisie des vœux de mutation sur SIAM.

Rappel du calendrier consécutif à la saisie des vœux de mutation

- **10 décembre 2008** : envoi dans la boîte lprof de chaque enseignant des confirmations de demande mutation. Chaque candidat doit s'assurer de sa réception. L'enseignant imprime la confirmation de demande de mutation et l'envoie signée, à l'Inspecteur d'académie à l'adresse suivante :
Inspection académique des Ardennes – DRH – 20, avenue François Mitterrand – 08011 Charleville-Mézières Cedex.
Il est rappelé que les éléments du barème pris en compte sont **indicatifs**. Le barème fera l'objet d'une vérification par l'administration ainsi qu'en groupe de travail avec les représentants du personnel, après examen des pièces justificatives fournies. Il sera validé après une commission paritaire de février 2009 avant envoi au ministère au plus tard le 25 février 2009.
- **19 décembre 2008**, date limite de demande d'une bonification au titre du handicap ou de la maladie pour organisation d'éventuels entretiens avec le médecin de prévention (voir rappel des conditions ci-après).
- **4 janvier 2009**, date limite de réception de la demande de confirmation éditée sur SIAM et transmise signée avec l'ensemble des pièces justificatives à l'administration –**Il convient de lire avec attention la circulaire sur les pièces justificatives à fournir.**
- **17 février 2009**, date limite de réception d'une demande de mutation pour rapprochement au titre d'une mutation tardive du conjoint. Nécessité de fournir une pièce justificative probante de la mutation du conjoint et de télécharger le document de participation sur le site du ministère puisque l'application SIAM sera fermée.
- **17 février 2009**, date ultime de modification d'une demande de mutation ou d'annulation.

Les résultats seront en principe connus courant mars 2009 (cf. résultats des années précédentes) Les candidats à une mutation interdépartementale sont informés qu'aucune annulation de mutation ne sera acceptée en dehors d'un cas extrême d'une exceptionnelle gravité et dans la mesure où les annulations ne compromettent pas l'équilibre emplois-postes des départements.

Priorité au titre du handicap ou de la maladie

Pour bénéficier d'une priorité de mutation, il faut faire valoir sa situation en tant que bénéficiaire de l'obligation d'emploi prévue par la loi du 11 février 2005.

La procédure concerne l'agent lui-même, son conjoint bénéficiaire de l'obligation d'emploi ainsi que la situation d'un enfant reconnu handicapé ou souffrant d'une maladie grave.

Les dossiers constitués seront soumis à l'avis du médecin de prévention. La bonification sera accordée lorsque la mutation sollicitée peut effectivement apporter une amélioration des conditions de vie professionnelle de la personne handicapée, raison pour laquelle les intéressés devront apporter tous les éléments et justificatifs prouvant que le changement de département est nécessaire.

Les justificatifs doivent également être fournis pour **le 4 janvier 2009, délai de rigueur.**

Tous personnels

Assistante sociale des personnels

Madame Marie-Annick PIERQUIN, Conseillère Technique, Assistante Sociale pour le personnel de l'Education nationale, reçoit sur rendez-vous à l'Inspection académique, les agents, titulaires ou non, qui rencontrent des difficultés dans leur vie professionnelle ou personnelle, problèmes de santé, familiaux, financiers, sociaux ...

Tél : 03.24.59.71.55. Secrétariat le matin : 03.24.59.71.52

Médecin de prévention

Les personnels souhaitant rencontrer Madame DEGIOVANNI, médecin de prévention de l'académie de Reims, peuvent contacter Madame PIERQUIN, assistante sociale des personnels, afin d'obtenir un rendez-vous.

Action sociale en faveur des personnels

Une nouvelle ASIA (Action Sociale d'Initiative Académique) « **aide aux loisirs des enfants** » a été mise en place à la rentrée scolaire 2008-2009 par le Rectorat. Toutes les informations concernant les différentes ASIA et PIM (Prestations Interministérielles) figurent sur le site du Rectorat : www.ac-reims.fr rubriques « personnels » puis « action sociale ». Différents dossiers de demande d'aide peuvent y être téléchargés.

Cette ASIA « aide aux loisirs des enfants » vise à une prise en charge d'une partie des frais d'inscription annuelle à une activité sportive, culturelle, artistique ou de loisirs pour des enfants de 6 à 16 ans. Cette aide est complémentaire aux aides attribuées par la CAF ; elle est octroyée sous conditions de ressources.

Le dossier peut être téléchargé sur le site du Rectorat ou être demandé auprès de l'Inspection Académique – bureau de l'action sociale – tél. : 03.24.59.71.74.

VIE SCOLAIRE

Activités éducatives et culturelles

Le Printemps des Poètes

Chaque année, cette action nationale contribue à favoriser l'accès à la poésie pour les jeunes.

La **11^{ème} édition du Printemps des Poètes** se déroulera du 2 au 15 mars 2009, sur le thème « **En Rires(s)** » avec un éclairage particulier sur l'œuvre de Jean Tardieu.

À cette occasion, des outils concrets d'accompagnement et d'aide aux projets sont mis à la disposition des enseignants : répertoire d'actions, dossier pédagogique « La Poésie à l'école », bibliographies thématiques, le livre « aux passeurs de poèmes » (ed Sceren), poèmes à télécharger. Les enseignants sont encouragés à contacter l'équipe du Printemps des Poètes pour mettre en place une correspondance, créer un club de poésie, accueillir un auteur. Des formations sont également proposées.

Toutes ces informations sont disponibles sur le site Internet www.printempsdespoetes.com et auprès de Mmes Célia Galice et Lucie Espinas c.galice@printempsdespoetes.com.

Des brochures sont disponibles sur simple demande.

« L'Ecole agit ! Pour le développement durable », 2^{ème} édition, année 2008-2009

L'appel à projet 2008-2009 s'adresse aux écoles, collèges et lycées, généraux, technologiques et professionnels.

But : sensibiliser les élèves au développement durable

Public : écoles, collèges et lycées

Forme : élaboration de propositions correspondant aux 6 thèmes du « développement durable »

Dépôt des projets : avant le 30 mars 2009

Site consultable : <http://www.lecoleagit.fr>

Indemnités pour activités péri-éducatives 1^{er} degré - Année scolaire 2008-2009 (1^{er} trimestre)

Références : décret n° 90 807 du 11 septembre 1990.

La fiche descriptive, à remplir avec la plus grande précision par chaque enseignant est jointe en annexe n°2.

Chaque directeur enverra à l'Inspecteur de l'Education nationale de la circonscription l'ensemble des fiches vérifiées par ses soins et signées pour le **8 janvier 2009**, délai de rigueur.

Les indemnités seront réparties en fonction de l'enveloppe départementale allouée.

Modification du dossier de saisine pour la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés

Le dossier de saisine pour la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés a été modifié. Désormais, il existe deux dossiers, un pour le premier degré et un pour le second degré. Vous pouvez acquérir ces dossiers sur le site de l'Inspection académique, système éducatif ardennais, circonscriptions et écoles ASH, téléchargements, procédure SEGPA.

Exposition

Les Pérégrinations d'un scénographe : Jean-Baptiste Manessier

Exposition de Marionnettes – Objets - Décors

du 13 au 31 janvier 2009, Galerie temporaire, Musée de l'Ardenne à Charleville-Mézières

Visites guidées scolaires du 13 au 30 janvier 2009

L'Institut International de la Marionnette propose des visites guidées gratuites au public scolaire.

Ces visites seront animées par des marionnettistes.

Tous les jours, sauf le lundi, (jour de fermeture du musée) du 13 au 30 janvier 2009, de 10h à 12h et de 14h à 18h (sur réservation).

Informations et réservations à l'Institut International de la Marionnette :

Tél : 03 24 33 72 50

Mél : institut@marionnette.com

Contacts : Philippe Laffay, enseignant en charge du service éducatif

les lundi ou mercredi après-midi

Sophie Wathlé, chargée de communication et des relations publiques

tous les jours.

Un dossier pédagogique est mis à la disposition des enseignants.

Concours et prix scolaires

Prix Galaxie Jeune Poésie francophone 2009 « Ecris avec ton cœur »

Ce concours est géré par le Festival International de la Poésie qui se tient chaque année au Québec.

public : enfants de 6 à 16 ans

but : resserrer les liens entre enfants du monde francophone

thème 2009 : « Poème à ma ville, à mon village »

date limite d'envoi : 14 février 2009

site consultable : <http://fiptr.com>

Concours « Etonnants voyageurs 2009 »

public : élèves de 11 à 18 ans

thème : « Morts de rire ! »

forme : rédaction d'une nouvelle de manière individuelle

Calendrier :

inscription : jusqu'au 19 décembre 2008

site consultable : www.etonnants-voyageurs.com

(rubrique concours de nouvelles)

Concours « Ecole-Médias 2008-2009 »

Le Rectorat de l'académie de Reims, en partenariat avec le CLEMI et la presse écrite, organise un concours « le meilleur article de presse » et « le meilleur reportage » afin de mobiliser tous les élèves de l'académie sur le thème de la Science.

Ce concours, ouvert à tous les élèves de l'académie de Reims, est réparti en 3 catégories :

- pour les écoles du premier degré : « les sciences autour de nous » : (sciences au quotidien : techniques, alimentation, environnement...)
- pour les collèges : « Des sciences tous azimuts » : (biologie, chimie, mathématiques, découvertes...)
- pour les lycées : « Un monde scientifique » : (nouvelles technologies, développement durable, recherche, figures scientifiques, sciences sociales).

Calendrier :

lundi 17 novembre 2008 : lancement officiel du concours

lundi 11 décembre 2008 : date limite d'inscription

vendredi 27 mars 2009 : date limite de dépôt des articles et des reportages

mardi 5 mai 2009 : remise officielle des prix (date à confirmer).

Le règlement est téléchargeable sur www.ac-reims.fr, rubrique « Prise en charge de l'élève » / Education aux médias.

Santé

Journée mondiale de lutte contre le SIDA

A l'occasion de la journée mondiale de lutte contre le SIDA, le BO n°44 du 20 novembre 2008 nous rappelle qu'il faut susciter chez les élèves une culture de la responsabilité individuelle et collective, et de la solidarité, cela grâce à un plan global de prévention établi dans les CESC.

Elle insiste à nouveau sur la nécessité d'une information claire et visible, information qui est de la responsabilité de toute la communauté éducative avec l'aide éventuelle de partenaires extérieurs, et attire notre attention sur l'obligation de distributeurs de préservatifs dans les lycées, ainsi que d'un tableau d'affichage, sur lequel seront portées des informations actualisées, qui seront accompagnées d'action d'éducation à la santé.

site consultable : www.education.gouv.fr/cid22966/mene0800905c.html

L'Inspecteur d'académie,
Directeur des services départementaux
de l'Education nationale des Ardennes

Jean GUTIERREZ